

Retraites : le poker menteur du gouvernement

Ni négociations ni réelles discussions : le gouvernement « interroge » les organisations syndicales sans se dévoiler... sauf par communication à la presse, comme sur les 60 ans.

La crise permet fort opportunément de sur dramatiser les débats économiques et sociaux, à commencer par celui des retraites... dans la mesure où il y a débat. Le gouvernement s'est refusé à annoncer clairement ses options tout en imposant un calendrier des plus serrés dont on voit bien la motivation : dépôt d'un projet de loi mi-juin pour un vote au Parlement en juillet en espérant jouer la politique du fait accompli comme Édouard Balladur en 1993. À chaque rencontre avec les organisations syndicales, au niveau interprofessionnel comme à la fonction publique, les interlocuteurs ministériels se sont contentés d'interroger les syndicats en affichant un « tout est ouvert » de façade pour fermer la voie à tout échange réel sur leurs intentions précises. Elles commencent à transpirer pourtant. Et, au nom de la « convergence public/privé », de lourdes menaces continuent à planer sur le mode de calcul, les bonifications, le droit à retraite anticipée (parents de trois enfants) et même des cotisations qu'on envisagerait d'« aligner » malgré les déperditions de pouvoir d'achat subies par les fonctionnaires et la disette annoncée jusqu'en 2013 !

D'ores et déjà, le gouvernement annonce la disparition du droit au départ effectif à 60 ans. Seront pénalisés les salariés les plus modestes ayant commencé

jeunes, souvent sur des emplois pénibles et peu rémunérés. De plus, la moitié des salariés du secteur privé prennent leur retraite après une période d'inactivité professionnelle pour éviter des décotes dissuasives. Cette mesure, combinée avec un allongement des annuités requises, pourrait en outre servir de levier pour un décalage de la période de décote possible (de 60-65 ans à 62-67 ans), moyen indirect d'amputer les pensions.

L'UNSA, ferme sur ses positions

Si la France a un taux de renouvellement satisfaisant des générations, l'UNSA ne méconnaît pas les conséquences de l'allongement de l'espérance de vie (qu'on se souhaite, mais qui va dégrader le rapport actifs/retraités !). Or les retraités de 2050 sont là (les plus jeunes sont nés vers 1990). En revanche, les projections financières à cette date relèvent des prévisions de madame Irma 2010 (qu'aurait-on pu projeter, en 1960, pour 2010, tant la situation économique a changé ?). En revanche, les besoins de financement à cinq ans se situent dans une fourchette connue.

La crise - avec ses effets sur la croissance - a des conséquences mesurables sur l'activité économique, et donc les recettes sociales et fiscales. Elle pèse pour moitié sur les problèmes

de financement à horizon de cinq ans. L'UNSA l'a clairement affirmé : il faut jouer sur d'autres leviers que les seuls paramètres des retraites. 20% environ des dépenses de vieillesse sont des dépenses de solidarité non liées à l'effort contributif. Il faut que l'ensemble des revenus y contribuent. L'UNSA a donc présenté sept propositions précises accessibles sur son site. Les salariés ont besoin d'un régime par répartition fondé sur la solidarité et garantissant un bon niveau de pension. Mais la solution passera d'abord par des mesures vigoureuses de reprise de la croissance et une politique active d'emploi, pour les jeunes comme pour les seniors précocement exclus du marché du travail.

Concernant les fonctionnaires, il faut sortir des propos de café du commerce (voir les questions réponses ci-contre). Les différences de nature mais aussi de rémunération d'activité entre la fonction publique et le secteur privé nous conduisent à rejeter toute remise en cause du mode de calcul de la pension, et notamment la règle des six mois liée à ce qu'est la fonction publique de carrière.

Face au poker menteur du gouvernement, l'UNSA répond en abattant ses cartes... et ses propositions.

► **Luc Bentz**
luc.bentz@unsa-education.org

Nouvel appel intersyndical pour le 24 juin

UNSA, CFDT, CGT, FSU et Solidaires appellent à une nouvelle mobilisation le 24 juin prochain contre l'injuste remise en cause des 60 ans et le refus du gouvernement de prendre en compte les propositions syndicales, notamment sur la question de nouvelles ressources, dans un contexte marqué par la dégradation de la situation de l'emploi.

Avec l'UNSA, s'informer en ligne

www.unsa-education.org

(site de l'UNSA Éducation) :

Dans la rubrique « Dossiers » puis « Retraites 2010 », utilisez la liste déroulante pour accéder aux trois sous-rubriques (lettre d'information, dossier sur les comptes nationaux, Le dossier retraites 2010 de l'UNSA fonction publique en 12 fiches (complémentaire des informations interprofessionnelles).

www.unsa-fp.org

(site de l'UNSA Fonction publique)

L'actualité concernant les agents de la fonction publique et notamment le dossier retraites sur cet aspect spécifique.

www.unsa.org

(site interprofessionnel) :

www.unsa.org/?Retraites-2010.html
Le dossier « retraites 2010 » (approche globale public + privé).

Idées reçues et fausses solutions

Les fonctionnaires ont-ils un système de retraite plus favorable que dans le secteur privé ? Est-il possible de construire un seul régime de retraite pour tous ? La capitalisation est-elle l'avenir ?

6 mois / 25 ans : les fonctionnaires sont-ils privilégiés ?

Ce qui compte, c'est le taux de remplacement de la pension par rapport à la dernière rémunération. Pour les fonctionnaires, dont la rémunération à qualification égale est souvent moins élevée que dans le secteur privé (notamment pour les cadres) et dont la progression de carrière a un déroulement lent étalé sur des années, la règle des six mois prend en compte les caractéristiques de la carrière d'activité. Par ailleurs, les indemnités et primes n'entrent pas dans le calcul. De plus, dans le secteur privé, les rémunérations des six derniers mois sont très rarement les meilleures de la carrière. En lissant la carrière professionnelle dans le privé, on obtient un meilleur résultat qu'avec les six derniers mois (souvent au chômage).

Les fonctionnaires à 75%, les salariés avec 50% : injustice ?

Les fonctionnaires n'ont qu'un étage de retraite. Les « 75% » indiqués ne sont aussi un taux maximum théorique (carrière complète) par rapport au seul traitement indiciaire hors primes, indemnités, heures supplémentaire. Pour un fonctionnement touchant 20% de primes, le taux de remplacement effectif pour une carrière complète de 62,5%.

Inversement, pour les salariés du privé, ce taux ne correspond qu'au taux plafond de l'assurance vieillesse (retraite de base de la Sécurité sociale). S'y ajoute la retraite complémentaire obligatoire (avec cotisation employeur), gérée par l'Arcco ou l'Agirc. De plus, dans le privé, les cotisations et donc les droits à retraite portent (à quelques éléments près) sur la rémunération globale (brut + heures sup + primes + 13^e mois +...). Sur la même somme perçue, un salarié du privé cotise deux fois : en retraite de base de la Sécurité sociale (dans la limite de 2885 €/mois en 2010) ; à une retraite complémentaire (jusqu'à 8 fois le plafond). Public : un seul étage. Privé : deux étages !

Les pensions des fonctionnaires sont plus importantes que dans le privé

Cette affirmation simpliste est contestable. On compare en général la moyenne des pensions des salariés avec la moyenne statistique de la fonction publique de l'État où la catégorie la plus nombreuse est la catégorie A, recrutée à la licence et au-dessus. Si l'on regarde le niveau

des pensions moyennes (valeur en euros et non en pourcentage) à niveau de qualification équivalent, les fonctionnaires ne sont pas avantagés (surtout si l'on se rappelle que leurs rémunérations, notamment pour les plus diplômés, sont très souvent inférieures à celles de leurs homologues du privé).

Pourquoi pas un seul système de retraite pour tous ?

Les systèmes de retraite ont été construits à partir de réalités professionnelles différentes. Il n'est pas possible aujourd'hui de procéder à une « fusion » des régimes de retraite, tout simplement parce qu'on n'a pas gardé trace, dans la fonction publique, des primes et indemnités perçues par les fonctionnaires avant 2005. Si l'on unifiait les retraites, il faudrait en tirer toutes les conséquences (y compris sur le niveau des rémunérations d'activité), ce qui reviendrait beaucoup plus cher au budget de l'État !

Les jeunes n'auront pas de retraite : ils devront se la faire eux-mêmes.

C'est un piège dangereux. La seule manière de constituer « sa retraite individuelle » de façon individualiste, c'est de faire le choix de la capitalisation. La crise récente en a montré les dangers avec des pertes considérables d'actifs immobiliers ou financiers pour certains fonds de pension, notamment dans les pays anglo-saxons. Quand on doit se garantir sur quarante ou cinquante ans, on n'est pas à l'abri d'un krach immobilier ou financier (les exemples abondent). Sur le long terme, l'économie réelle repart, mais les « titres individuels » qui se sont envolés sont définitivement perdus. La répartition, fondée sur la solidarité intergénérationnelle, reste le seul moyen de garantir une retraite financée par prélèvement solidaire sur la richesse nationale produite année après année, quelles que soient les aléas de certains secteurs. En termes plus simples, la répartition permet de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier (en capitalisation, le panier risque fort de tomber un jour ou l'autre...).

▶ **Luc Bentz**

luc.bentz@unsa-education.org

